

SERVICES DU DÉPARTEMENT

PÔLE SOLIDARITÉS

DIRECTION ENFANCE FAMILLE

ARRETE n° 2023-1541

**Portant désignation des membres à voix consultative
de la Commission d'information et de sélection
des appels à projets pour le projet relatif à la création de 90
places d'accueil MNA**

Projet « ENFANCE »

Service Tarification-Contrôle-Comptabilité
Dossier suivi par : G. FIORI
☎ 04 90 16 18 04

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L 312-1 définissant les établissements et services sociaux et médico-sociaux, L 313-1-1 relatif à la procédure d'appel à projet et L 313-3 relatif aux autorités compétentes pour la délivrance des autorisations et R 313-1 fixant la composition de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social ;

Vu le décret n° 2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L 313-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le décret n° 2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L 313-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération n° 2015-349 du 13 mars 2015 par laquelle l'assemblée départementale de Vaucluse a approuvé le Schéma départemental Enfance-Famille 2015-2020 prorogé ;

Vu l'arrêté départemental n° 2022-10390 du 12 décembre 2022 fixant le calendrier prévisionnel 2022-2023 des appels à projets du Département de Vaucluse relatifs à la création de places SAPSAD et des places d'accueil MNA relevant de la protection de l'enfance ;

Vu l'arrêté départemental n° 2022-11174 du 30 décembre 2022 fixant la composition de la Commission d'information et de sélection des appels à projets à compétence exclusive du Département de Vaucluse pour la création d'établissements sociaux ou médico-sociaux ;

Considérant la publication de l'appel à projet enfance N°2022-10390 en date du 12 décembre 2022;

Considérant la nécessité de définir la composition de la commission d'information et de sélection des appels à projets sociaux ou médico-sociaux secteur « Enfance » relevant de la compétence du Conseil départemental de Vaucluse ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services ;

ARRETE

Article 1^{er} – La commission d'information et de sélection des appels à projets se compose pour ses membres avec voix consultative des personnes nommément désignées suivantes :

Qualité des membres	INSTITUTION	NOM Prénom Titulaire	FONCTION
Personnes qualifiées		M. George BADON	Personne qualifiée Enfance
		Mme Anne- Marie LUCOT	Personne qualifiée Enfance
Représentants d'usagers concernés par l'appel à projet	RHESO	Mme Isabelle TEMPLER Présidente	
Personnels des services techniques, comptables ou financiers de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation	Conseil départemental de Vaucluse	Mme Pauline BONNEFOY	Directrice de l'Action Sociale
	Conseil départemental de Vaucluse	Mme Catherine HAUCHART	Directrice adjointe Enfance-Famille
	Conseil départemental de Vaucluse	Mme Claire VINSON	Chef du Service SEAV
	Conseil départemental de Vaucluse	Mme Rozenn CHARBONNEAU	Responsable de la Mission d'Appui Ressources Budgétaires et Informatiques

Article 2 – Il est rappelé que les membres avec voix consultative précités sont nommés uniquement pour l'appel à projet relatif à la création de 90 places MNA.

Article 3 – Il est rappelé que les membres avec voix délibératives de la commission d'information et de sélection des appels à projets sociaux ou médico-sociaux relevant de la compétence exclusive du conseil départemental de Vaucluse ont été nommés pour 3 ans par l'arrêté 2022-11174 du 30 décembre 2022.

Article 4 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié au Recueil des actes administratifs du Département.

Avignon, le 07 FEV. 2023

LA PRÉSIDENTE,

